

CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Secrétariat :

Service administratif des écoles

Route du Bois 6 – Case postale 136

1024 Ecublens VD

Tél : 021 557 11 14

Fax : 021 557 11 17

e-mail : sylvette.menétrey@ecublens.ch

PROCES-VERBAL

de la séance du 8 novembre 2017

19 h 00

Bâtiment Mercure – Route du Bois 6 – 1024 Ecublens

Salle Audiovisuelle

Ordre du jour :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance du 17 mai 2017
- 3) Calendrier des séances 2018
- 4) Informations de la Direction des écoles
- 5) Projet d'information sur l'école en langue étrangère
- 6) Informations groupes de travail
 - Jardin des parents – Séances 2017-2018
 - GT Règlement – Modifications – Retour du Département
 - GT Local pic nic
 - GT Conseillère Ecole-Famille
- 7) Divers – Propositions individuelles

<u>Présents</u> :	Mme Pascale	MANZINI	Présidente et conseillère municipale
	Mme Arianda	ZEKA	Conseillère communale
	Mme Myriam	SHELLING BARRY	Conseillère communale
	Mme Snezana	MARKOVIC	Conseillère communale
	M. Serge	LUGON	Directeur des écoles
	Mme Alexandra	COLLAROS	Enseignante
	Mme Magali	JUNOD	Doyenne 5-6P
	Mme Fanny	KNOPFLI	Enseignante
	Mme Christine	GABRIEL	Parents
	Mme Catherine	SCHLEGEL REY	Parents
	M. François	PARISOD	Parents
	Mme Stéphanie	BAILLARGUES	APE
	M. Pierre	KAELIN	TCE
<u>Excusés</u> :	Mme Marie	THULER	CIESE
	M. Bänz	LEDIN	Parents
	M. Steve	RENGGLI	Délégué jeunesse
<u>Procès-verbal</u> :	Mme Sylvette	MENETREY	secrétaire

Mme Manzini souhaite la bienvenue et propose un tour de table pour la présentation de chacun à l'intention Mme Fanny Knöpfli, nouvelle membre du Conseil d'établissement pour le secteur écoles.

1. Approbation de l'ordre du jour

M. Lugon demande l'ajout d'un point, sous chiffre 5, horaires des élèves. Cette requête est validée et l'ordre du jour est donc modifié dans ce sens.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 mai 2017

Le procès-verbal de la séance du 17 mai 2017 est accepté avec remerciements à son auteur.

3. Calendrier des séances 2018

Les séances du Conseil d'établissement pour l'année 2018 sont fixées aux :
 mercredi 7 mars 2018, à 19h00, salle AVI
 mercredi 23 mai 2018, à 19h00, salle AVI
 mardi 6 novembre 2018, à 19h00, salle AVI

La secrétaire fera parvenir une invitation par le biais d'outlook pour ces prochaines dates.

4. Informations de la Direction des écoles

M. Lugon annonce les informations suivantes :

- Une nouvelle répartition des postes de décanat suite au départ de Mme Costa Rubin. Mme Junod, doyenne pour les 5P-6P la remplace au sein du Conseil d'établissement pour le secteur écoles, en qualité de doyenne. Mme Fanny Knöpfli, remplace Mme Junod en qualité d'enseignante également pour le secteur école. L'équipe des doyens est désormais composée de Mme Madeleine Ramuz pour le cycle 1P-2P, Mme Silvana Passaro pour le cycle 3P-4P, Mme Magali Junod pour le cycle 5P-6P, M. Joël Pasche pour les élèves à besoins particuliers, l'encadrement des nouveaux

maîtres et la formation des maîtres. MM. Pedruzzi, Bérard et Châtelain ont conservé leurs tâches respectives. **M. Lugon** précise que le Département lui a conseillé de diviser le décanat pour le secteur primaire des degrés 1P à 6P. Il énonce les avantages et les inconvénients de cette nouvelle répartition pour ces degrés.

- Il est prévu que les nouvelles personnes nommées suivront la formation de base GRAFIC. Ensuite sera organisée une formation avec l'ensemble des personnes concernées sur une demi-journée en guise de « piqûre de rappel ». D'autres formations sont également prévues pour le futur.
- Un exercice d'évacuation pour tous les bâtiments scolaires est en cours de planification en collaboration avec le service des bâtiments et une société spécialisée de l'EPFL spécialisée dans ce domaine.
- A ce jour, l'établissement scolaire d'Ecublens compte 1377 élèves, ce qui est le chiffre le plus élevé encore jamais atteint jusqu'ici et devrait sans doute encore augmenter au vu des constructions en cours. Cette situation amène une réflexion de réorganisation des établissements de Chavannes-St-Sulpice et d'Ecublens entre M. Lugon et M. Sieber, directeurs de ces deux établissements. Une fois le projet développé, il devra être proposé à la CMEOL (Conférence des Municipaux des Ecoles de l'Ouest Lausannois), puis ensuite au Département.
- La soirée de la nuit des artistes sera réintroduite. Elle a été fixée au 28 mars, pour faire suite à la journée à thème demandée par les élèves. Mmes Bassin, Perroud et M. Turini, prendront en charge l'organisation de la nuit des artistes.
- La semaine de la musique telle qu'organisée depuis plusieurs années prendra une forme différente, avec deux soirées au programme au lieu de trois. Un groupe de travail se penche pour réfléchir à cette nouvelle formule. Le groupe d'improvisation théâtrale fera également partie de ces soirées.
- Il propose au Conseil d'établissement d'accorder les deux demi-journées de congé pour l'année scolaire 2017-2018, soit le mercredi matin de l'Ascension du 9 mai (sans permanence organisée) et le mercredi matin du 4 juillet (avec organisation d'une permanence). Mme Manzini s'enquiert de connaître les modalités de financement en cas de la non organisation d'une permanence. Cette problématique demande réflexion. Avec l'ouverture de l'APEMS de la Coquerellaz qui accueille désormais les élèves de 1P-2P l'organisation d'un accueil pour les élèves de 1P-6P pourrait être envisagée, mais le coût des éducatrices serait à charge de la Commune. Le Conseil d'établissement accorde les deux demi-journées de congé souhaitées.
- Il soumettra au Conseil d'établissement en temps utile le projet de règlement de l'établissement, qui doit être élaboré en respectant les directives du Département sur le sujet. L'application d'une directive sur l'utilisation des smartphones suscite un vaste débat dans beaucoup d'endroits.

5. Horaires des élèves

Suite à une demande émanant de la Municipalité sur l'horaire des élèves pour les degrés 7P à 11VS, **Mme Junod** a effectué un sondage auprès des enseignants et des élèves du Pontet. 3 tranches horaires différentes ont été suggérées. Les résultats figurent dans le dossier que **Mme Junod** remet à chacun. Il en résulte qu'une forte majorité (élèves et enseignants) souhaite le statu quo. Par conséquent, le Conseil d'établissement valide le maintien du statu quo pour les tranches horaires des élèves de 7P à 11VS, soit 07h30 à 11h50 et 13h45 à 16h10.

6. Projet d'informations sur l'école en langues étrangères

Mme Manzini se demande si une traduction officielle de certains documents destinés aux parents, sous forme de fascicule genre de celui remis aux parents en début d'année scolaire sur les règles de l'établissement et ceux présentés lors de la séance de présentation pour l'inscription à l'école enfantine. **Mme Junod** précise que tous les documents qui émanent du Département sont accessibles sur l'adresse www.vd.ch et que cette adresse figure dans l'agenda des élèves. Pour des questions d'intégration, elle est défavorable à ce que certains documents soient traduits en langues étrangères. En effet, elle préconise plutôt que les élèves concernés s'expriment dans notre langue pendant les horaires scolaires. **Mme Collaros** précise également que les enseignant-e-s lisent à plusieurs reprises aux élèves les règles de vie appliquées en classe.

7. Informations groupes de travail

- *GT pour le Jardin des parents*

La première soirée du Jardin des parents a eu lieu le 24 octobre dernier. Elle s'est déroulée avec la participation d'une seule personne. Pour 2017-2018, 5 soirées sont organisées et un bilan en sera tiré à l'issue de la fin de l'année scolaire.

Certaines questions proposées dans les flyers sont parfois soulevées par les parents envers les enseignants. **Mme Collaros** suggère que désormais les enseignantes pourraient alors les orientés sur le Jardin des parents pour y répondre.

- *GT Révision du règlement du Conseil d'établissement*

Les modifications validées par le Conseil d'établissement ont été relayées au Département pour modifications. Cependant, la répondante cantonal pour l'établissement scolaire d'Ecublens a annoncé que d'autres articles dans tous les règlements des Conseils d'établissement doivent d'être revus. Dès lors l'ensemble des modifications seront traitées en même temps par le Département.

- *GT Local pic-nic*

Mme Junod annonce qu'un local pic-nic a été organisé dès le 30.10.2017, dans une salle mise à disposition au Centre de Jeunes, avec un surveillant rétribué par la Commune. La première semaine d'ouverture aucun participant n'a accédé au local, sans doute en raison des bonnes conditions atmosphériques de cette semaine-là. Le mardi 7 novembre il y a eu 3 élèves. Un bilan global sera effectué à la fin de la période d'ouverture, soit le 30 mars 2018.

- *GT Conseiller/ère Ecole-Famille*

La Municipalité a validé la proposition de créer un groupe de travail afin d'évaluer l'opportunité d'un-e Conseiller/ère Ecole-Famille pour la Commune. La première rencontre a eu lieu le 25 octobre 2017. A cette occasion, M. Maeder, syndic, a proposé qu'un tel poste soit rattaché au CSR auquel Mme Manzini a soumis l'idée. M. Maeder devra également soumettre au bureau des syndics la suggestion de répartir ce poste entre plusieurs communes de la CMEOL. M. Lugon se renseignera auprès de ses collègues directeurs afin d'obtenir des informations auprès des établissements déjà au bénéfice d'un tel poste. La prochaine séance du GT est fixée au 7 décembre prochain.

M. Kaelin se propose de rejoindre ce groupe de travail. Le GT va continuer d'avancer et s'enquérir également de ce que le canton pourrait faire à ce sujet.

8. Divers – Propositions individuelles

A ce jour **M. Lugon** annonce 11 enfants de l'EVAM répartis dans des classes de la Coquerellaz et du Pontet. Les transports, organisés par la Commune, devraient être intégralement remboursés par le canton.

Séance levée à 20h50.

La secrétaire :

S. Menétrey

S. Menétrey